



Le travail, l'âge et la justice sociale



L'origine de la retraite obligatoire à 65 ans remonte à Bismarck, dans l'Allemagne du XIXe siècle, dont le plan pour prémunir les travailleurs contre les accidents, la maladie et la vieillesse est devenu un modèle pour le monde industrialisé. À cette époque, une personne de 65 ans arrivait à la fin de sa vie et n'était probablement pas en bonne forme physique. Aujourd'hui, plus d'un siècle plus tard, non seulement l'espérance de vie est plus élevée, mais en moyenne, la santé des gens est meilleure. En d'autres mots, une personne de 65 ans a de fortes chances d'être en pleine forme et, compte tenu de sa vaste expérience, d'avoir encore beaucoup à offrir à la société canadienne. Par contre, comme c'est le cas actuellement, une telle personne est mise à l'écart comme n'ayant plus le droit de faire partie de la main-d'œuvre active. En partant du souci de veiller à la sécurité d'une personne qui écoule ses

dernières années, la société a sauté à la conclusion qu'une personne âgée n'a plus de rôle significatif à jouer. L'un des facteurs qui ont mené à cette situation provient du rythme de plus en plus rapide des progrès technologiques, qui favorisent les jeunes travailleurs. Au fil du temps et de l'évolution de la situation sociale, une mesure qui constituait une réforme humanitaire est devenue un moyen de discrimination contre ceux-là même dans notre société qui sont les mieux pourvus pour lui conférer la maturité et l'équilibre dans la conduite de ses affaires.

Même dans le sens économique le plus strict, la retraite obligatoire n'a aucun sens. Au rythme auquel la population vieillit, l'on prévoit qu'au début du prochain siècle, la retraite obligatoire à 65 ans fera en sorte qu'il y aura plus de gens à la retraite que sur le marché du travail. À mesure que cette menace se rapproche, les régimes de pensions sont appauvris.

...Le travail, page 3

Archives nationales du Canada

La gratuité des services remise en cause

Il y eut une époque où les Archives nationales du Canada faisaient notre fierté. Nul autre dépôt d'archives dans le monde n'offrait une aussi généreuse facilité d'accès: on y entraînait librement à toute heure du jour et de la nuit. La gratuité d'un tel service nous semblait aller de soi. Mais voilà qu'à l'horizon de ce paradis des chercheurs est apparu le Conseil du Trésor, dont les directives risquent fort, si elles sont exécutées, de perturber ce paysage serein. La S.H.C. vient en effet d'apprendre que le Conseil du Trésor a demandé aux A.N.C. de se préparer à imposer des droits d'utilisation. On ne sait pas encore à quel niveau sera fixée la tarification ni quelles seront les conséquences de sa mise en application; l'archiviste national Jean-Pierre Wallot, qui est également notre collègue, se voit néanmoins contraint d'élaborer un plan d'exécution de la décision du Conseil du Trésor.

...Archives nationales, page 8

Sommaire

Conférences et demandes de communication.....	2
Prix et bourses	3
Divers.....	7
Vous demandez une subvention du CRSH?.....	4
Échantillonnage des dossiers d'archives.....	5
Les prix de la S.H.C.	12

Demande de communications

XVIIIe congrès international des sciences historiques Montréal : 27 août au 3 septembre 1995

La Société historique du Canada sera l'hôte en 1995 du XVIIIe congrès international des sciences historiques. Le Comité international des sciences historiques (CISH) / International Committee of Historical Sciences, dont les bureaux administratifs se trouvent à Paris et à Genève, organise un congrès à tous les cinq ans. Les deux derniers ont eu lieu à Madrid en 1990 et à Stuttgart en 1985. Avec Montréal, c'est la deuxième fois que le CISH tient ses assises quinquennales à l'extérieur de

l'Europe, San Francisco ayant été l'autre ville-hôte en 1975. On s'attend à ce que quelque 3 000 historiens prennent part aux séances qui se dérouleront en plein centre-ville de Montréal, soit au Centre des Congrès de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles des réunions; la traduction simultanée sera disponible pendant les deux séances plénières.

...XVIIIe congrès, page 6

Le travail, l'âge et la justice sociale

suite de la page 1

La solution sensée serait bien sûr de garder les gens productifs sur le plan économique aussi longtemps qu'ils sont capables et désireux de le faire.

L'argument selon lequel les personnes âgées devraient laisser la place aux jeunes quand les emplois sont rares repose sur un raisonnement erroné ou du moins incomplet. D'une part, on tient pour acquis qu'un nombre fini d'emplois stables peuvent être transmis d'une génération à l'autre. Bien sûr, la réalité est tout autre, car la nouvelle technologie et les nouvelles priorités présentent de nouvelles occasions, même lorsque la désuétude et l'évolution des priorités sociales font disparaître certains emplois. D'autre part, ce raisonnement ne tient pas compte du fait que dans certains domaines, les connaissances et l'expérience sont cumulatives, de sorte qu'un jeune, si intelligent soit-il, ne peut immédiatement prendre la relève de ses

aînés. L'éducation et les affaires de l'État (y compris la politique) sont deux domaines où cette affirmation est particulièrement vraie. En d'autres mots, le monde du travail est beaucoup trop complexe pour qu'une règle globale comme la retraite obligatoire à un âge donné soit autre chose qu'un instrument qui crée des injustices sociales et économiques.

Le cas des femmes constitue un exemple évident. En raison de leurs responsabilités familiales, la plupart des femmes fréquentent le marché du travail de façon sporadique. Lorsqu'elles y retournent après s'être acquittées de leurs responsabilités familiales, elles sont gravement désavantagées dans leur capacité de gagner un salaire; ce n'est pas une coïncidence si le plus grand nombre de personnes retraitées vivant dans la pauvreté au Canada sont des femmes. Pour beaucoup d'entre elles, le fait de continuer à travailler après 65 ans est une nécessité.

La retraite obligatoire n'est pas une règle universelle au Canada. Elle n'a pas force de loi au Québec, au Manitoba ni au Nouveau-Brunswick. Elle n'est pas appliquée dans la fonction publique fédérale, ni dans certaines fonctions publiques provinciales, notamment en Alberta. Aux États-Unis, l'âge de la retraite est actuellement fixé à 70 ans, mais aucune règle rigoureuse n'est appliquée. On envisage d'abolir complètement la retraite obligatoire en 1994. L'Australie a pris cette mesure il y a longtemps; les dispositions de sa loi sur les droits de la personne sont rigoureuses à l'égard de la discrimination fondée sur l'âge et une personne peut travailler aussi longtemps que ses capacités le lui permettent ou que les circonstances l'exigent.

Les considérations sociales qui ont inspiré la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans, il y a un siècle de cela, ne s'appliquent plus au Canada ou ont tellement changé que cette mesure est devenue un instrument d'injustice sociale grave.



Prix et bourses

L'Association d'études canadiennes offre un programme visant à promouvoir des échanges interculturels ou interrégionaux qui favorisent le développement ou la diffusion d'études sur le Canada. L'aide financière fournie permet aux institutions d'enseignement postsecondaire d'inviter des spécialistes, des enseignants/es, des étudiants/es ou des personnalités publiques à participer à des activités d'enseignement, à diriger un séminaire ou à prononcer des conférences publiques. La communauté universitaire ou collégiale et le grand public devraient bénéficier de ces visites. Seules les dépenses liées au transport et aux frais de séjour sont recevables. Pour les activités prévues entre le 1er janvier et le 31 mars 1993, la date limite de dépôt des dossiers est le 15 décembre 1992. Pour tout renseignement, ou pour obtenir des formulaires, veuillez vous adresser à l'Association d'études canadiennes, C.P. 8888, Succ. A, Montréal (Qc), H3C 3P8. Tél: (514) 987-7784.

Le Council on Peace Research in History décernera sous peu le prix Charles DeBenedetti accordé à l'auteur ou aux auteurs d'un article de revue particulièrement exceptionnel publié en anglais en 1991 ou en 1992 et portant sur l'histoire de la paix. Les

articles peuvent par exemple présenter une histoire des mouvements pacifistes, analyser des individus face aux problèmes de la paix et de la guerre, examiner les liens existant entre les mouvements pacifistes et réformistes; il peut également s'agir d'études quantitatives ou comparatives. Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir trois exemplaires de leur article au professeur Frances Early, History Department, Mount Saint Vincent University, 166 Bedford Highway, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3M 2J6.

La Forest History Society offre des subventions de voyage pour l'année 1993 aux chercheurs intéressés à consulter les archives de la société et les ouvrages conservés dans sa bibliothèque. Tirées du fonds Alfred D. Bell fils, ces subventions couvrent les dépenses de déplacement et d'hébergement jusqu'à concurrence de 750 \$. Pour en connaître davantage sur la collection de documents de la société ou sur les règlements liés à la demande d'une subvention, veuillez écrire à l'adresse suivante: Bell Travel Grants, Forest History Society, 701 Vickers Avenue, Durham, NC 27701, USA. Tél: (919) 682-9319.